

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-1790/SG/FP portant ouverture d'un concours professionnel spécial pour: l'intégration dans le cadre des agents techniques et ouvriers du corps territorial. des Travaux Publics et du Port .

n° 74-1790/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
20 novembre 1974

Numéro JO
n° 23 du 10/12/1975

Date du numéro
10 décembre 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Un concours professionnel spétial pour l'intégration dans le cadre des agents techniques et ouvriers du corps territorial des Travaux Publics et du Port, est ouvert à partir du 1er janvier 1975. Art. 2. — Les date, lieu et horaire du déroulement des épreuves techniques de ce éoncours seront indiqués ultérieurement à chaque candidat. Art. 3. — Lts déclarations de candidature émanant des agents contractuels ayant rempli des fonctions similaires pendant une période de cinq années et âgés de moins de 45 ans, devront parvenir au ministère de la Fonction Publique accompagnées de toutes les pièces règlementaires, au plus tard le 21 décembre 1974 avant midi. Chaque candidat au concours professionnel spécial des agents techniques etouvriers précisera dans sa demande, la spécialisation professionnelle pour laquelle il désire subir les épreuves.